



**PRÉFÈTE
DU LOIRET**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**
Service Eau, Environnement et Forêt

**NOTE DE PRÉSENTATION RELATIVE AU PROJET D'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DÉCLARANT
D'INTÉRÊT GÉNÉRAL LES TRAVAUX DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT ET DE
GESTION DES EAUX DU BASSIN DU LOING POUR LA RENATURATION DU RU DE LA
JACQUEMINIÈRE SUR LA COMMUNE DE COURTENAY**

Contexte et objectif

L'Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin du Loing (EPAGE Loing) a déposé le 22 mars 2022 une déclaration d'intérêt général avec Déclaration au titre de la loi sur l'eau pour la réalisation de travaux de renaturation du Ru de la Jacqueminière sur la commune de Courtenay.

Ces travaux ont pour objectif d'améliorer la fonctionnalité naturelle du cours d'eau et d'enlever les sédiments issus du rejet de l'ancienne station d'épuration.

Le programme de travaux consiste à (voir dossier joint pour plus de précisions) :

- Entretien de la végétation pour accéder au chantier ;
- Curer 400 m³ de boues accumulées dans le cours d'eau, sur un linéaire de 750 mètres ;
- Épandre ces boues sur une parcelle agricole ;
- Effectuer une recharge granulométrique dans le cours d'eau et créer des banquettes minérales sur 750 mètres de cours d'eau.

Condition de la participation du public

Le projet d'arrêté déclarant d'intérêt général les travaux de l'Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin du Loing pour la renaturation du Ru de la Jacqueminière, accompagné de la présente note, est soumis à la participation du public en application de l'article L.123-19-1 du code de l'environnement pendant une durée minimale de 21 jours.

La synthèse des observations du public ainsi que les motifs des décisions seront rendus publics sur le site internet des services de l'État du Loiret pendant une durée de trois mois à compter de la publication de l'arrêté préfectoral qui fait l'objet de la présente participation du public.